



## Double emploi pour un militaire

Par **ogmabreizh**, le **29/10/2009** à **13:02**

Bonjour,

je suis actuellement militaire sous contrat pour encore 2 ans et demi.

j ai hérité avec mon frère de la maison de notre défunt père.  
nous souhaitons créer une Société Civile Immobilière dans le but de louer à la semaine cette maison se trouvant en BRETAGNE près de la mer. cela nous permettra de payer les droits de succession, et surtout la maison s'auto-gèrera (charges, impôts, taxes et entretiens divers).

est ce que le statut de militaire est compatible avec celui de créateur de SCI, et de gérant de SCI (je voudrais quand même donner mon avis et pouvoir signer et avoir les mêmes droits que mon jeune frère). y a t il une demande particulière a faire a ma hiérarchie? merci

Par **greg51**, le **03/11/2009** à **11:40**

bonjour, je suis moi même militaire et encore une fois nos libertés sont écourtées ! on a le de travaillé ailleurs depuis peu, mais pas en tant que cadre dirigeant d'une entreprise, c'est à dire que pour ton entreprise, ton frère la créer à son nom et toi tu es juste déclaré en collaborateur, après en avoir référer à ta hierarchie biensur au préalable, et il me semble que c'est soumis à autorisation.

Par **ogmabreizh**, le **05/11/2009** à **12:35**

quels sont les risques si je ne dis rien a ma hiérarchie?  
sachant que je suis sur la fin, et en pente descendante, j ai plus grand chose a attendre. et  
puis une fois que je suis déclaré chef d entreprise, s'ils me punissent, ca ne changera rien. ils  
ne vont quand même pas m'obliger a déposer le bilan?

Par **frog**, le **05/11/2009 à 12:50**

Pourquoi vouloir être gérant ? Si vous n'êtes que deux, prends 51% des parts et donne la  
gérance à ton frangin qui en aura 49%. Comme ça, lui a les rênes au quotidien, mais toi tu  
peux l'éjecter s'il fait des conneries. Le 50%-50% c'est toujours quelque chose de risqué, au  
moindre conflit la société est vouée à l'immobilisme et devient incapable d'agir.

Par **ogmabreizh**, le **05/11/2009 à 12:55**

c est légal? il est autant propriétaire que moi du bien!